

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

## Cadre réservé à l'administration

Date de réception  
20/08/2015

Dossier complet le

N° d'enregistrement  
F-093-15-C-0050

### 1. Intitulé du projet

Défrichement d'une superficie de 9940 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint-Raphaël.

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
rubrique : 51, sous-rubrique : a	surface de défrichement comprise entre 0,5 et 25 hectares

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Défrichement d'une partie de la parcelle BT4 de la commune de Saint-Raphaël, sur une superficie de 9940 m<sup>2</sup>.  
Le défrichement concerne principalement des Chêne-liège, quelques Chênes vert et pubescent et de la végétation  
arbusive et herbacée des garrigues et pelouses.

## 4.2 Objectifs du projet

L'objectif du défrichage est de mettre en culture (vignoble) la zone concernée.

La plantation de vignes viendra en extension de la propriété viticole existante, l'ensemble en liaison avec les futures plantations de vignes et d'oliviers qui seront réalisées sur l'îlot 7 dans le cadre des mesures de protection contre les incendies de forêt.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le défrichage sera réalisé de façon mécanique avec arrachage des souches.

Le remodelage du terrain sera nécessaire afin de l'aplanir mais il n'impliquera pas d'apport de terre en provenance de l'extérieur de la zone défrichée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'exploitation des vignes entraînera le passage d'engins (tracteur, quad) lors des opérations de traitement, d'entretien et de récolte.

#### 4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Evaluation des incidences Natura 2000  
Autorisation de défrichement

#### 4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Autorisation de défrichement

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface défrichée (m <sup>2</sup> )	9940

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Commune de Saint-Raphaël  
Pour l'adresse précise, voir en annexe 1.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 6 ° 48 ' 0 " 16

Lat. 43 ° 27 ' 52 " 70

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Le projet s'inscrit dans le programme d'aménagement de la ZAC des Parcs de Valescure.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Boisement de Chêne liège dégradé à l'état de maquis haut, pelouses siliceuses et friche herbacée.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan local d'urbanisme de la commune de SAINT-RAPHAEL  
approuvé le 28 juin 2012

Règlements applicables à la zone du projet :

- zone N du PLU
- Périmètre de classement du massif de l'Estérel (décret du 3 janvier 1996)
- PPRIF zone R de risque très fort à fort

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZNIEFF de type II n°83189100 - Estérel PNA Tortue d'Hermann : sensibilité très faible
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Zone de sismicité n°2 d'aléa faible - PPRIF approuvé par arrêté préfectoral du 27 juillet 2007 : zone R risque très fort à fort - PPR inondation approuvé par l'arrêté préfectoral du 20/11/2000 : zone du projet non concernée
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site classé n°93C00002 - Massif de l'Estérel oriental
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située au sein de la Zone Spéciale de Conservation FR9301628 - Estérel
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les vignes seront irriguées avec un système de goutte à goutte comme c'est déjà le cas sur les autres parcelles du domaine. L'origine de cette eau sera très probablement un forage.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présence d'une espèce protégée : Serapias neglecta (2 pieds).</li> <li>- Effet d'emprise sur des boisements de Chêne liège dégradés (surfaces concernées &lt; 1 ha).</li> <li>- Incidences sur des gîtes potentiels pour les chiroptères ou les coléoptères xylophages (arbres avec cavités ou décollement d'écorce).</li> </ul>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est située au sein du site Natura 2000 FR9301628 - Estérel

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 9940 m <sup>2</sup> d'espaces naturels
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase travaux : coupe des arbres, préparation du terrain En phase d'exploitation : passages ponctuels de tracteurs (récolte, entretien des vignes)
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Lors des opérations de traitement des vignes.
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Modification de l'occupation des sols au sein du site classé de l'Estérel (surface < 1 ha)
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Transformation de zones naturelles en terres agricoles (vignes)

## 6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de ZAC des Parcs de Valescure prévoit le défrichement de milieux similaires localisés sur la même parcelle (BT4, hors périmètre du site Natura 2000) afin de construire des logements et de réaliser des plantations paysagères et une zone tampon dans le cadre des mesures de protection contre les incendies (plantations de vignes et d'oliviers).

## 6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

## 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de défrichement est situé à l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 "Estérel". A ce titre, une évaluation des incidences sur les habitats et espèces de ce site Natura 2000 sera réalisée dans le cadre du dossier de demande de défrichement. Les éventuelles incidences qui pourraient être identifiées feront donc l'objet de mesures d'évitement, de réduction et / ou de compensation.

Des mesures seront prises afin de maintenir l'état de conservation de la population de *Serapias neglecta* de la zone concernée par le projet et de ses alentours. La surface concernée par le défrichement étant très faible et n'impactant que deux pieds de cette espèce, nous nous engageons, en amont du commencement des travaux, à mettre en place une mesure visant à réduire l'incidence de l'opération sur cette espèce. Il s'agira de transplanter les deux pieds concernés. Nous proposons la mise en oeuvre d'un protocole expérimental visant à excaver une motte de sol à l'aide d'une pelle mécanique (d'un volume d'environ 1 mètre cube), pour chaque individu transplanté.

La transplantation se fera, à proximité immédiate de l'actuelle station botanique, dans un secteur présentant des conditions écologiques similaires, favorables au développement de l'espèce. Une zone a été identifiée et se situera sur la même parcelle, en continuité d'une station accueillant déjà *Serapias neglecta*. Cette zone sera mise en défend dans le cadre du projet d'aménagement de l'îlot 7 et bénéficiera d'une gestion adaptée à l'espèce.

Un suivi du secteur de transplantation sera réalisé au cours des années suivant l'opération afin de valider la mesure.

Etant donné qu'une évaluation des incidences sur les habitats et espèces concernés par Natura 2000 sera réalisée et que nous nous engageons à mettre en oeuvre de mesures permettant le maintien de la population de *Serapias neglecta*, nous estimons qu'une étude d'impact n'est pas nécessaire dans le cadre de ce projet de défrichement.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
<p>Annexe 1 CERFA 14734_02</p> <p>Photographies du site au format jpg au nombre de quatre datées du 23/04/2015</p> <p>Cartes : plan de situation, localisation des prises de vue photographiques et abords du projet</p> <p>Extrait du zonage du PLU de la commune de Saint-Raphaël au droit du projet</p>

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Saint-Raphaël*

le,

*09/06/2015*

Signature

*[Signature]*

PHOTO 1  
23/04/2015



PHOTO 2  
23/04/2015



PHOTO 3  
23/04/2015



PHOTO 4  
23/04/2015

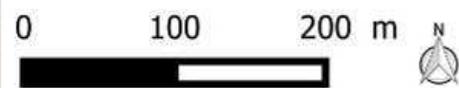


## Cours d'eau à proximité

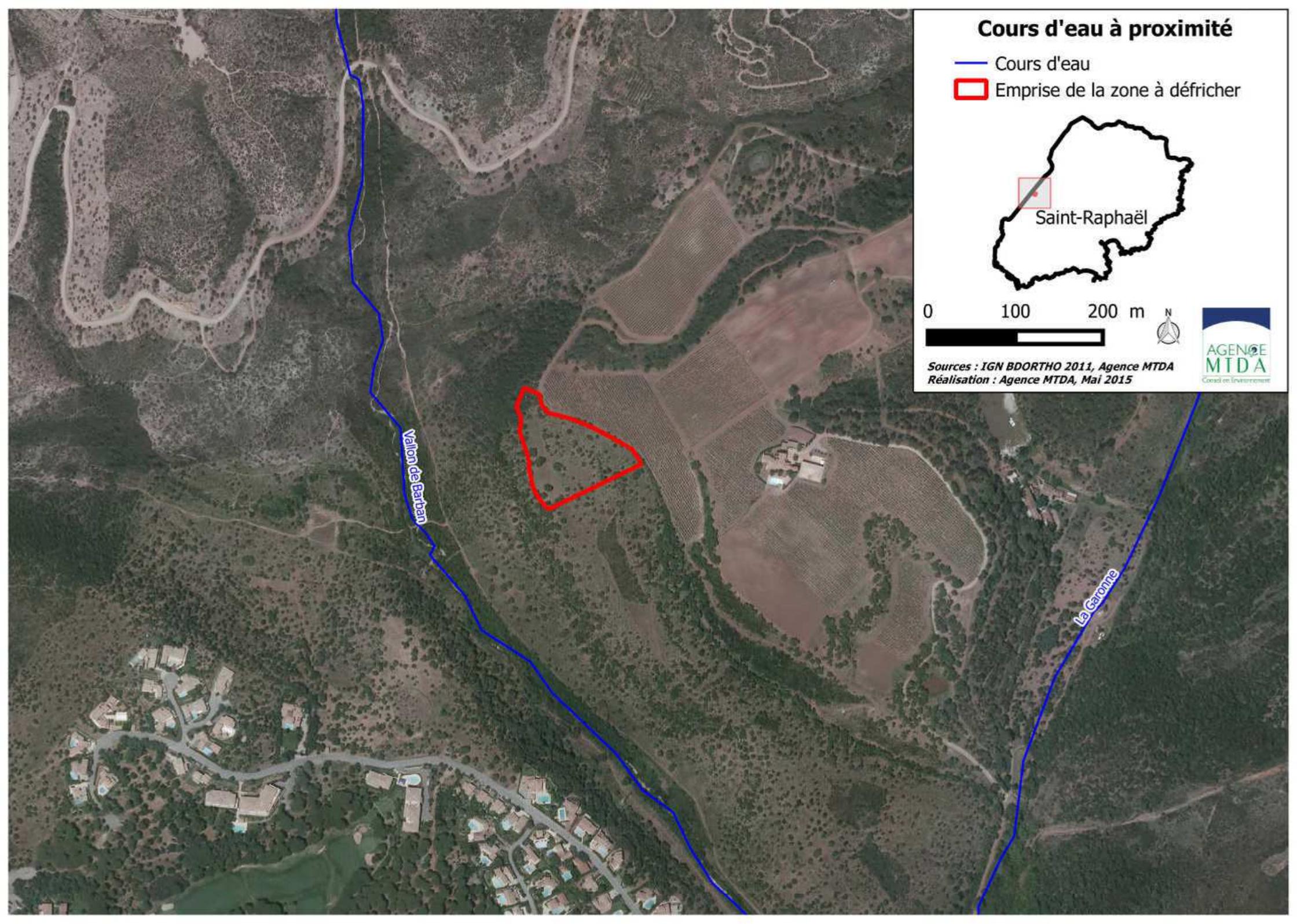
- Cours d'eau
- Emprise de la zone à défricher



Saint-Raphaël

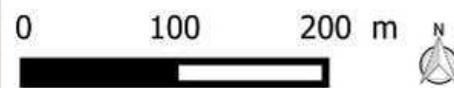


Sources : IGN BDORTHO 2011, Agence MTD A  
Réalisation : Agence MTD A, Mai 2015



## Plan de prise de vue photos

 Emprise de la zone à défricher



Sources : IGN BDORTHO 2011, Agence MTD  
Réalisation : Agence MTD, Mai 2015

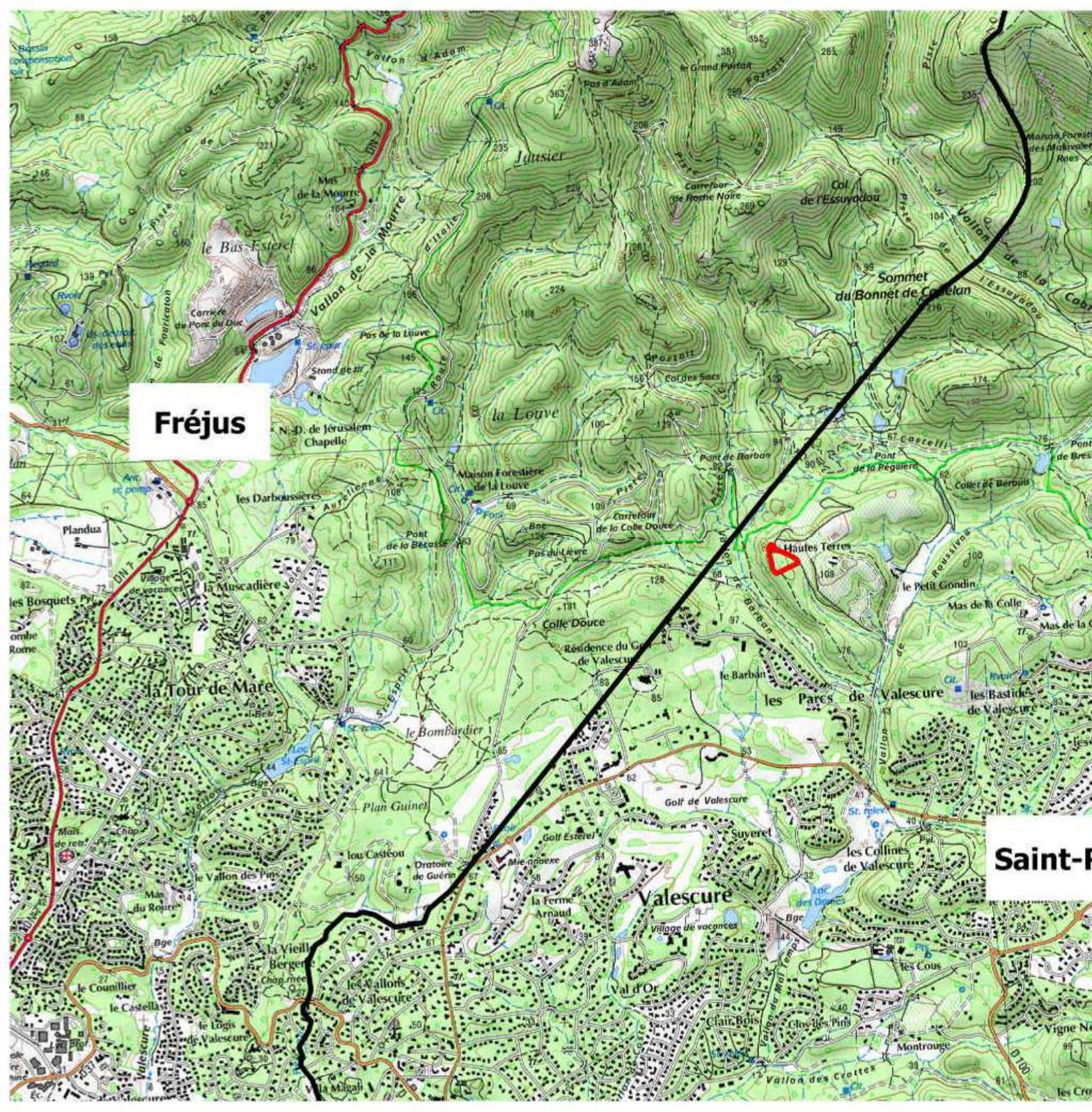


Photo n°2

Photo n°1

Photo n°3

Photo n°4

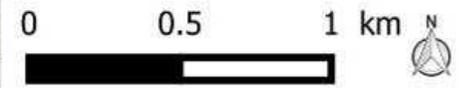


**Fréjus**

**Saint-Raphaël**

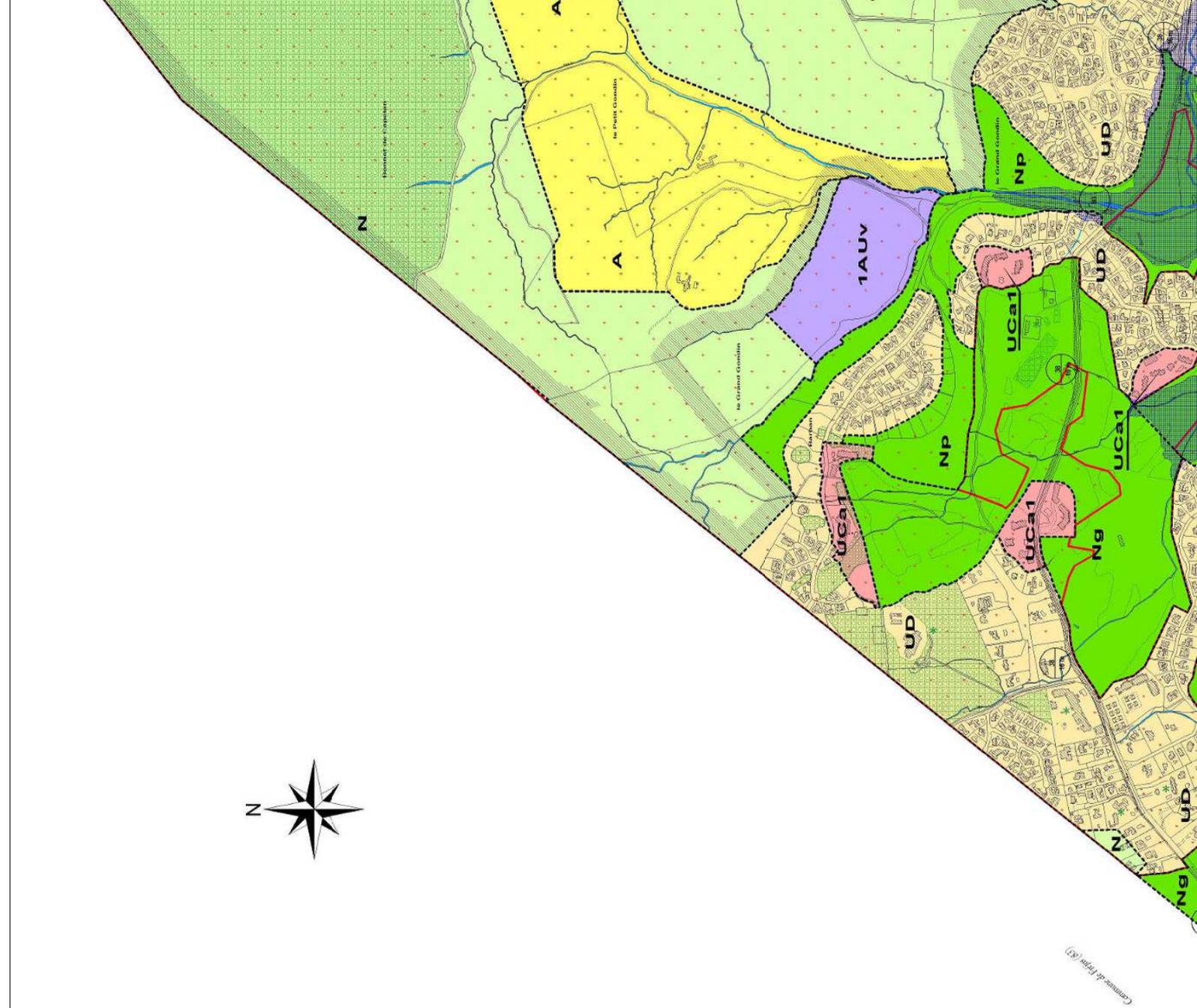
### Plan de situation

 Emprise de la zone à défricher



Sources : IGN BDORTHO, Agence MTD  
Réalisation : Agence MTD, Mai 2015



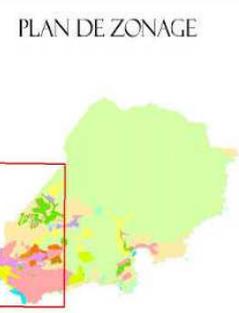


Commune de Fèbre (33)



# PLAN LOCAL D'URBANISME

Département du Var  
Commune de Saint-Raphaël



Rédaction et Conception: G&H-BIS  
ISIT - Ville de Saint-Raphaël  
Produit informatique: Avenir de PCI  
Chargé: D.G.F.P.  
Droits réservés - Juin 2014

Echelle : 1/5000 Plan N°1/4

## LEGENDE DU P.L.U.

ZONES URBAINES		ZONES A URBANISER	
UA	UE	1AU	2AU
UB	UG		
UC	UH		
UD	UP		
ZONES NATURELLES		ZONES AGRICOLES	
N	Ng, Np, Nr	A	
Nj, Ns, Nv	Nm, Nma, Nmb		
Ne			

- Limite de Zone
- Secteur d'opération d'ensemble soumis à conditions particulières
- Règle architecturale particulière
- Espace boisé classé à conserver
- Servitude L.123-1-5 7°
- Emplacement réservé pour élargissement ou création de voie (numérotation, emprise)
- Emplacement réservé pour équipement public (numérotation)
- Servitude de mixité sociale - Article L.123-2.b (numérotation)
- Limite indicative de zone inondable  
Arrêté préfectoral du 20 novembre 2000 portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels d'Inondation (PPRI)
- Périmètre de classement du massif de l'Estérel (décret du 3 janvier 1996)
- Zone inondable pour une crue centennale (Ruisseaux et Vallons)
- Zone inondable barrage des Caous
- Arrêté préfectoral du 27 juillet 2007 portant approbation du Plan de Prévention des Risques naturels d'Incendies de Forêt (PPRIF)

PLU approuvé	Révision	Biensoit simplifié	Modification	Modification simplifiée	Mis à jour
13/06/2005	NP1-24/06/2012			NP1-23/03/2013	

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE  
ET DE L'ÉNERGIE

Conseil général de l'Environnement  
et du Développement durable

Paris, le 27 août 2015

Autorité environnementale

Nos réf. : AE/15/805  
Vos réf. :  
Affaire suivie par : Maxime Gérardin  
Tél. 01 40 81 60 40  
Courriel : [autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:autoriteenvironnementale.cgedd@developpement-durable.gouv.fr)

Le président de l'Autorité environnementale

à

M. René-Philippe Arneodau  
SARL Valescure Bois

**Objet :** Dossier pour examen cas par cas par l'autorité environnementale : défrichement pour mise en culture (vignoble) à Saint-Raphaël.

Par courrier électronique du 20 août 2015, émis par l'agence MTDA, vous avez adressé à l'Ae pour examen et décision un dossier relatif au défrichement pour mise en culture (vignoble) d'une superficie d'environ 9 940 m<sup>2</sup> sur la commune de Saint-Raphaël.

Ce dossier décrit le projet de manière appropriée. Il mentionne également, au titre du possible cumul d'impacts environnementaux entre différents projets, la ZAC des Parcs de Valescure, apparemment proche, sans toutefois indiquer précisément sa localisation relativement au projet, ni les développements qu'elle prévoit. En l'état, ce manque d'informations ne nous permet pas d'apprécier d'éventuels "effets cumulés" entre les deux projets.

Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir nous transmettre, le cas échéant en lien avec les promoteurs de la ZAC, des documents la décrivant plus précisément, afin que nous puissions rendre notre décision en pleine connaissance du contexte. Il serait notamment utile de savoir si cette ZAC a fait l'objet d'une étude d'impact. Dans l'affirmative, son contenu – ou du moins ses principaux éléments – pourrait constituer un éclairage intéressant.

La date de réception de ces éléments sera le point de départ du délai de 35 jours ouvert pour notre décision.

Pour le président de l'Autorité environnementale,  
le rapporteur



Maxime Gérardin



**Sujet:** Re: Demande de compléments pour examen au cas par cas : Défrichement à St-Raphaël (83)

**De :** "> Hubert d'Avezac (par Internet)" <hubert.davezac@mtda.fr>

**Date :** 07/09/2015 11:46

**Pour :** CGEDD/AE (Autorité Environnementale) emis par THIERRY Vincent (Assistant-gestionnaire à l'Autorité environnementale) - CGEDD/AE <ae.cgedd@developpement-durable.gouv.fr>

**Copie à :** immogolf@wanadoo.fr, Sébastien MALLLOL <sebastien.mallol@mtda.fr>, GERARDIN Maxime - CGEDD/AE <maxime.gerardin@developpement-durable.gouv.fr>, Richard TRAPITZINE - URBAN CONSULT <urban.consult@wanadoo.fr>

Bonjour,

Merci pour votre réponse.

En réponse à votre question, je vous retranscris des éléments qui ont été portés à la connaissance de la DREAL également dans le cadre des démarches entreprises sur ces secteurs.

Il y a bien en effet un projet sur la ZAC voisine (dite îlot 7) aujourd'hui située dans une zone R du PPRIF de Saint Raphaël. Cette zone R interdit en l'état le développement de la zone. Depuis plusieurs années, une concertation a été mise en place avec l'État et la mairie de St Raphaël pour construire un projet d'aménagement global, compatible avec tous les enjeux : risque d'incendie, paysage et biodiversité.

Ce projet est encore en cours construction (en évolution régulière depuis de nombreuses années) et les orientations d'aménagement ont encore été modifiées il y a peu. L'équipe projet prévoit une formalisation du dossier d'ici 1 mois environ, en vue de déposer des dossiers à l'administration (défrichement et une demande de cas par cas pour étude d'impact), en cas de réponse positive sur la partie qui a été portée à votre avis.

L'un des points forts du projet de ZAC est le conventionnement avec le viticulteur voisin, M. Polette, qui gère le domaine viticole limitrophe de la zone. Cependant, son implication ne sera possible que s'il peut assurer une continuité d'exploitation des vignes entre son domaine actuel et la ZAC. La zone bénéficiant de la demande de défrichement actuellement est ce "trait-d'union" entre son domaine et la ZAC.

La question des effets cumulés et le regroupement des 2 procédures a fait l'objet en effet de nombreuses discussions notamment avec le maître d'ouvrage. Cependant, elle ne s'est pas avérée possible. En effet, l'implication du viticulteur voisin M. Polette est conditionnée par le fait de pouvoir relier son domaine existant avec la ZAC. Sans cette jonction, l'exploitation des vignes comprises dans le projet de la ZAC est remise en cause. C'est la raison pour laquelle les 2 démarches ont été dissociées.

Pour la ZAC, une demande d'étude d'impact au cas par cas sera faite (en plus de la demande de défrichement et des incidences N2000) et dans le cas d'une étude d'impact, les éléments issus de la première demande seront intégrés, au titre des effets cumulés.

Les deux projets sont en effet liés (il se trouve heureusement qu'ils sont portés par le même maître d'ouvrage) mais doivent être dissociés chronologiquement.

Concernant les Serapia, nous avons identifiés d'autres pieds au sein de la ZAC. L'aménagement de la ZAC permet la mise en défens d'une zone qui pourra préserver les Sérapias existants avec

les sérapia identifiés sur la zone en question.

Pour information et mémoire, le Pr Lavagne avait identifié des zones d'intérêt écologique dans les années 90. Ces zones ont été expertisées de nouveau : certaines seront conservées et d'autres abandonnées faute d'enjeux à ce jour. Ce qui est proposé sur la ZAC est de créer une nouvelle zone de protection (pour le Sérapia).

A défaut de pouvoir vous procurer un avant projet complet et actualisé dans l'immédiat, je me tiens à votre disposition pour vous expliquer de vive voix si besoin le contexte de ces projets.  
Cordialement,

**Hubert D'AVEZAC DE CASTÉRA**



Le 28/08/2015 09:42, "CGEDD/AE (Autorité Environnementale) emis par THIERRY Vincent (Assistant-gestionnaire à l'Autorité environnementale) - CGEDD/AE" a écrit :

Bonjour,

Veillez trouver ci-joint un courrier de M. Maxime Gérardin, rapporteur à l'Autorité environnementale, concernant la demande d'examen au cas par cas citée en objet.  
L'original de ce courrier vous est également transmis par voie postale.

Bien cordialement,

Vincent THIERRY  
Assistant-gestionnaire à l'Autorité environnementale  
01 40 81 63 82